

Registre Communal

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de son action de prévention et de solidarité, la commune tiendra un registre des personnes vulnérables résidant à domicile. Ce registre permet au CCAS de contacter et d'accompagner les personnes inscrites en cas de situation exceptionnelle (canicule, grand froid, crise sanitaire, catastrophe naturelle, coupure d'électricité prolongée, etc.).

L'inscription est **volontaire, gratuite et confidentielle**. Elle n'est pas automatique et doit être demandée ou mise à jour régulièrement.

Peuvent s'inscrire :

- les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail ;
- les adultes en situation de handicap, résidant à leur domicile.

La demande d'inscription peut être formulée par la personne concernée, son représentant légal, un proche, un aidant ou un professionnel, sous réserve de l'accord préalable de l'intéressé.

Pour tout renseignement ou pour demander une inscription au registre, vous pouvez contacter la mairie ou le CCAS au 02 43 68 58 56.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du CCAS

Monsieur Serge DESHAYES

